



Règlement

Article 1 - Inscription

Toute inscription ne sera valable que si elle est accompagnée des frais d'engagement et de la licence sportive ou d'un certificat médical datant de moins de 1 an et mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (cf. Code du Sport en vigueur)

Fin des inscriptions : Samedi 18 Mai à 22h.

Une majoration de 5 euros par participant sera exigée pour toute inscription le jour de la course.

Aucun remboursement ne sera effectué quelles qu'en soient les raisons.

Article 2 - Dossards

Les dossards seront retirés sur présentation de la licence ou du certificat médical au stand prévu à cet effet, à la permanence des inscriptions le samedi matin ou le jour de la course. Lors de la remise des dossards, une puce de chronométrage vous sera remise. En cas de perte de cette puce, le remplacement sera facturé 5€ (pour une puce).

Article 3 - Certificat médical

Les participants seront titulaires

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association
- ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

Article 4 - Sécurité et service médical

Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible du circuit.

La surveillance médicale est assurée par une équipe de secouristes.

Une équipe médicale est disponible sur place : médecin, kiné.

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule et aucun cycliste ne sera autorisé à suivre la course en dehors des véhicules des organisateurs.

Les animaux ne sont pas autorisés sur les courses

Les concurrents doivent être prudents et respecter le code de la route. Le parcours est indiqué soit par un marquage au sol, soit par des panneaux.

Des signaleurs seront postés aux carrefours. Un poste de ravitaillement sera situé tous les 5 km environ.

Pour des raisons de sécurité, le temps du semi-marathon est limité à 3 heures (arrêt de la course à 12h30).

Pour la sécurité des coureurs, le départ des parkings ne pourra se faire qu'à partir de 1h.

Article 5 - Responsabilité

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (31414893 - 2001) souscrite auprès de GROUPAMA.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Article 6 – Droit à l'image

Les coureurs, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Article 7 - Limite d'âge

1 km non chronométré, non classé : ouvert aux enfants nés de 2010 à 2012

1 km : ouvert aux enfants nés de 2006 à 2009

4 km : ouvert aux hommes et femmes né(e)s en 2005 et avant.

9 km : ouvert aux hommes et femmes né(e)s en 2003 et avant.

Semi-marathon : ouvert aux hommes et femmes né(e)s en 2001 et avant

Article 8 - Récompenses

Les 1^{ers} de chaque catégorie seront récompensés. (4km : uniquement les cadets, juniors, espoirs féminins et masculins)

Pour le 9km et le semi-marathon, les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés.

Un lot sera remis à chaque participant. (dans la limite des quantités disponibles).